

rendre leur copie, un effort qui doit rendre leurs décisions plus intelligibles pour le justiciable. Le président du tribunal administratif de Limoges, Patrick Gensac, revient sur cette nouvelle approche.

■ **Pourquoi changer votre façon de rédiger les conclusions ?** Cela répond à une interrogation engagée il y a une dizaine d'années. On est parti du constat que depuis 10, 20, ou 30 ans les jugements avaient tendance à s'allonger. Les demandes formulées par le justiciable étaient plus complètes et donc les jugements s'allongeaient et lorsque quelque chose est long, il est plus difficile à lire. On risque de perdre l'essentiel. D'autres rédacteurs des administrations ont eux aussi fait des efforts en matière de rédaction. Pourquoi pas nous ? L'enjeu était de faire en sorte que les parties (avocats



PRÉSIDENT. Patrick Gensac regarde d'un œil positif la réforme. PHOTO : THOMAS JOUHANNAUD

et leurs clients) puissent comprendre ce qu'on écrivait.

■ **Qu'est-ce que cela implique ?** Faire une structure plus limpide avec des titres, mettre des points au lieu du point-virgule, réduire le nombre de paragraphes. Ne citer que les textes que l'on va appliquer, donc réduire les citations. Pour le contentieux de l'environnement, on pouvait citer des pages de tex-

tes, car les articles du Code de l'environnement sont particulièrement longs. Ensuite, éviter les noms et les expressions du style « ultra petita », « considérant que », « susvisé » qui peuvent ne pas être compris. On est donc passé à un style beaucoup plus direct et essayer de faire des jugements plus courts.

■ **Ces termes avaient-ils une histoire, un sens précis ou était-ce un**

« jargon de juristes » ? Ces mots appartenaient à l'histoire du Conseil d'Etat. Le « considérant » existait depuis le Conseil du Roi. Par contre, il y a des mots de liaison comme « nonobstant », qu'on va maintenant éviter. Mais le droit est technique et s'il faut garder un terme technique on le gardera. C'est un changement culturel important.

conclusions.

■ **Cette révolution va-t-elle modifier le travail des juristes ?** Je ne pense pas que ce soit une révolution, parce que cela s'est fait dans le temps. Il y a eu des expérimentations par le passé. Quand j'étais en poste à Poitiers, une expérimentation a été menée dans l'une des chambres dès 2015. Ce style direct n'avait pas posé de difficultés pour les magistrats et surtout, cela ne changeait pas le mode de raisonnement juridique : poser une règle de droit sur des faits et voir comment on applique le droit pour en tirer une conclusion. C'est plus de la forme que du fond. Autre point qui concerne Limoges et qui me fait dire que ce n'est pas une révolution : nous avons fait le choix de l'appliquer de manière anticipée. Ici nous travaillons ainsi depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018. ■

**INNOVATION** ■ Le laboratoire de recherche XLIM et la société Cybedroid renforcent leur collaboration

## Lancement d'une thèse sur la robotique adaptative à Limoges

**XLIM, laboratoire mixte de recherche, et Cybedroid qui produit des robots 100 % made in Limoges renforcent leur collaboration à Limoges.**

En 2018, l'Institut de Recherche XLIM a fait l'acquisition d'une robote semi-humanoïde fabriquée par la société Limougeaude Cybedroid. Cette robote du modèle « Leenby » a été renommée COR-IX (Collaboration Robot in Xlim) par les membres du laboratoire.

Sa mise en service correspondait à deux besoins essentiels :



COR-IX. La robote semi-humanoïde fabriquée par Cybedroid.

interpeller le public sur les domaines de recherche de l'Institut lors d'événements et de visites et constituer une plateforme collaborative de travail ouverte à tout chercheur d'XLIM menant des activités de recherche dans les domaines technologiques et logiciels liés à la robotique.

Aujourd'hui, la collaboration entre l'équipe SRI-REMIX du laboratoire XLIM et Cybedroid s'amplifie avec des projets de recherche sur la perception et la navigation autonome de robots

de service en environnements partagés contraints et des stages d'élèves ingénieurs.

La robotique adaptative est en plein essor. Elle constitue un enjeu sociétal important. Elle nécessite l'intégration de multiples fonctionnalités avec des technologies avancées et le développement de solutions robotiques innovantes pour comprendre l'environnement, réagir en conséquence et pour interagir avec l'humain. Le but étant de rendre les robots adaptatifs, flexibles et communicant,

pour qu'ils soient capables de percevoir leur environnement et ainsi s'y adapter en temps réel.

Dans ce contexte, une thèse CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la REcherche) labélisée par l'ANRT (Association National Recherche Technologique) et cofinancée par Cybedroid démarre en ce début d'année 2019. Objectif ? Développer des logiciels qui seront intégrés dans COR-IX par l'équipe SRI-REMIX pour améliorer son autonomie de déplacement et décisionnel, à travers des algorithmes et des capteurs. ■